

Forfait jour : Arnaque à la Matmut

Le 14 mars 2023

Voilà, vous me ferez ça aussi pour demain,
 mais sans dépasser votre forfait jour.



A la Matmut, le forfait jour est prévu par l'article 21 de l'accord sur l'organisation de la réduction du temps de travail (ORTT) au sein de l'UES Matmut du 28 janvier 2005.

FO Matmut défend TOUS les salariés du groupe...

C'est pourquoi, au gré des discussions avec les cadres au forfait jour, nous nous sommes aperçus qu'ils n'étaient pas protégés...

En effet, **mentionner le forfait jour dans un accord n'est pas suffisant**. L'employeur doit s'assurer régulièrement que la charge de travail du salarié est raisonnable et permet une bonne répartition dans le temps de son travail.

En effet, la Chambre Sociale de la Cour de Cassation rappelle, dans son arrêt du 18 septembre 2019, n° 18-11277 que le droit à la santé et au repos est au nombre des exigences constitutionnelles. Elle rappelle ensuite que toute convention de forfait en jours doit être prévue par un accord collectif dont les stipulations assurent la garantie du respect de durées raisonnables de travail ainsi que des repos journaliers et hebdomadaires.



Qu'en est-il à la Matmut ?

Ni la Convention Collective, ni l'accord d'entreprise ne sont propres à assurer la garantie du respect des durées maximales de travail ainsi que des repos journaliers et hebdomadaires. **Cela souligne un risque réel de dégradation des conditions de travail des salariés.**

L'accord ORTT de la Matmut est un accord au rabais qui ne prévoit pas les conditions de rémunérations des absences, arrivées et départs en cours de période; les caractéristiques principales que doivent comporter les conventions individuelles' outre le nombre de jours compris dans le forfait. **Mais surtout cet accord ne prévoit pas comment l'employeur assurera l'évaluation et le suivi régulier de la charge de travail du salarié**

Pour FO Matmut, il est important de respecter la santé de tous les travailleurs. **Les cadres au forfait jour ont aussi le droit au repos et à une charge de travail adaptée...**

*La santé de **TOUS** les collègues nous commande.*

C'est pourquoi FO Matmut demande l'ouverture d'une négociation d'un accord sur le forfait jour afin de protéger les collègues concernés.

DÉNONCER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR
FO Matmut, le syndicat de TOUS les salariés du
groupe Matmut, et même les cadres... Et oui...

*Toutes les infos FO Matmut, contact par téléphone,
mail, Facebook, adhésion en ligne...*

sur **fo-matmut.org**



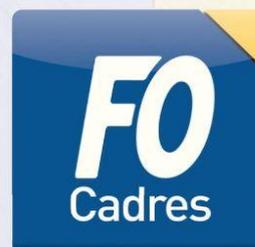
Cadres, comptez sur FO pour assurer votre défense



Améliorons votre statut pour mieux vous protéger

FO négocie pour que les cadres obtiennent davantage de reconnaissance professionnelle, une meilleure qualité de vie au travail et la sécurisation de leur parcours. Notre syndicat propose notamment de permettre aux cadres de bénéficier d'une protection juridique et d'une clause de conscience.

www.fo-cadres.fr



*Collègues cadres, rejoignez le seul syndicat qui vous défend réellement,
sans être à la botte de la Direction.*

En nous rejoignant, vous adhérez à la Fédération Employés et Cadres FO.

FO Matmut est votre interlocuteur privilégié.